



Combatre l'injustice
pour retrouver la dignité

C.C.N. - ARPEC

Lettre aux candidats à la Présidence de la République,

Madame, Monsieur,

En tant qu'adhérent du CCNARPEC (Collectif National des Associations de Réforme de la Prestation Compensatoire - 2000 adhérents répartis sur toute la France) je viens vous demander de bien vouloir m'indiquer, avant les élections prochaines, votre position sur le problème des vieilles rentes de prestation compensatoire versées depuis 1975.

Ce problème concerne 56 000 foyers en France (statistiques du Ministère de la Justice), pour lesquels les dernières lois sur le divorce de mai 2004 n'ont pas apporté de solution, malgré les affirmations du Ministère de la Justice. Les possibilités de révision des montants de rentes de prestation compensatoire sont illusoire, et leur conversion en capital complètement inabordable avec le dernier barème de conversion annexé à la loi.

La population concernée est faite de personnes âgées, en retraite, malades, et qui voient leurs revenus absorbés depuis plus de 20 ans souvent dans une proportion dépassant le niveau d'endettement. Ce sont aujourd'hui les secondes épouses qui par leur travail, ou leur retraite, paient la rente viagère à la première épouse...

Aujourd'hui les derniers divorcés sont comme les derniers poilus, ils vont disparaître... et c'est bien ce que disait Madame Guigou en son temps : "Avec le temps ce problème finira par disparaître!.."

Je n'ose penser, que les nouvelles équipes auront autant de cynisme.

Le problème n'est pourtant pas complexe, il est né des l'assimilation abusive des rentes de prestation compensatoire à des rentes alimentaires, entraînant pour les divorcés condamnés à les verser, une dette disproportionnée que le législateur n'avait pas prévue.

Il existe des solutions, simples et équitables. Elles ne demandent qu'une volonté politique.

La question est :

- voudrez-vous tenter de trouver une solution pour libérer les foyers recomposés héritiers d'une dette qui les dépasse, et dont l'importance n'a pas été souhaitée par le législateur ?

Notre association attend une réponse qu'elle puisse transmettre à toutes les personnes concernées par ce problème en France. En cas de non réponse nous devons considérer que le sujet ne vous intéresse pas.

Je vous remercie par avance et vous prie de croire en mes sentiments respectueux.

Signature :

